

compte de Leurs Engagement et Les persuader de rester chés leurs parents Sans faire de despense Jusqu'au Jour de leurs despart, en ce cas on leurs donnera a chaqu'un un Supplement de handtgueld C'est a dire celui a qui on aura promis trente Livres de handtgueld recevra encor douze Livres S'il n'a pas constitué Le capitaine en despense Jusqu'au Jour du despart... moyennant cet accord mon neveux s'assurant de Beaux et bons Soldats il se mettera en Estat de Les envoyer a ma compagnie Sur mon ordre Sans autre frais que L'argent pour Le voyage."

1) Text zerstört

In franz. Sprache
AH 27, 286-287

134 A

[1739]

A

BEDINGUNGEN, DIE [BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN] AN EINE AUFNAHME IN DIE KOMPAGNIE ZURLAUBEN IM REGIMENT WIDMER KNUEPFTE

-
- [1.] Ein Soldat dieses Regimentes erhalte pro Monat in Friedenszeiten 12 und in Kriegszeiten 13 Livres Sold. "*Sur quoy Le Soldat recoit Son pres qui est quarante Sols tous les huit Jours.*"
- [2.] Bewerber müssten "*cinq pied trois pouces*" gross und schweizerischer Herkunft sein.
- [3.] [Beat Franz Plazidus] Zurlauben wünsche, dass sein Neffe [Beat Fidel Zurlauben] ausschliesslich solche Leute anwerbe, die diese Voraussetzungen erfüllten.
- [4.] "*Quand il S'en presentera de cinq pied deux pouces et demy avec esperance de Croitre on pourra Les prendre avec promesse de Les faire entrer aux gardes quand ils auront La taille.*"
- [5.] "*on mettera dans Leurs billets d'engagement que L'on engage un tel Suisse de nation haut de cinq pied deux pouces et demy pour La compagnie de Zurlauben au Regiment Suisse de Wittemer a condition qu'il entrera dans Les gardes Suisses quand il aura La taille.*"
- [6.] "*il n'en faut point prendre absolument au dessous de cinq pied deux*

pouces et demye cette mesure estant rebutée quand Les hommes ne Sont pas bien faits et d'Esperance."

- [7.] *"on donne pour handtgued depuis douze Livres Jusqu'à vingt quatre Livres quand Le Soldat est Beaux et bon."*
- [8.] *All jenen, die - "après S'etre Engagé"- bis zu ihrer Abreise keine Auslagen verursachten, erhielten ein Geschenk "d'un escus de Six livres au dela de L'engagement".*
- [9.] *"Mon neveu n'enrollera personne que preablement il n'en donne advis a Son oncle, a moins qu'il ne trouve des Sujets fidels et bons qui après S'etre engagés ne fassent aucune despense Jusqu'au Jour de Leurs despart au quel cas on donnera La recompense promise c'est a dire douze Livres a ceux des gardes et Six Livres a ceux de La compagnie au Regiment de Wittemer."*
- [10.] *"Le tout valeur de France."*
- [11.] *Der Soldat, den Dargent im Dezember 1738 angeworben habe, heisse Franz Silvan Staub und stamme aus Menzingen.*
- [12.] *Man habe diesem ein Handgeld von 54 Livres versprochen, welcher Betrag zur Auszahlung gelange, sobald er sich auf den Weg zu seiner Gardekompagnie mache.*

In franz. Sprache
AH 27, 288-289 - Blatt 289^V leer

1702 Juli 4., Baden

A

SCHREIBEN VON DEROISTE AN LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

Sein Schreiben vom 29. vergangenen Monats verdanke er ihm bestens.

"L'extraict de Celle que monseigneur l'ambassadeur [Roger Brûlart, Marquis de Puy sieux], a eue de m [Jean-Baptiste Colbert], le m[arquis] de Torcy, [Ministre d'Etat] vous fera connoitre que le Roj [Ludwig XIV.] a respondu favorablement a ce que vous aves desiré au sujet de votre compagnie ainsy jl n'y a plus que votre route a attendre pour faire partir les hommes que vous aves a huringue et je ne doute pas qu'elle n'arive bientost."

Gleichzeitig schicke er ihm auch einen Auszug des Schreibens,